Charadriidés.

Tou[illegible] les espèces de pluviers et de gravelots (*Charadrius sp*).
Va[illegible] huppé (*Vanellus vanellus*).

COLUMBIFORMES

Columbidés.

Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).

PASSERIFORMES

Emberizidés.

Bru[illegible] (*Emberiza hortulana*).

Art. 4. — Pour assurer le maintien des équilibres biologiques, le ministre chargé de la protection de la nature fixera, en cas de [illegible] et après consultation du conseil national de la protection de la nature, les modalités de dérogation des espèces visées à l'article 2 du présent arrêté ainsi que les espèces non classées gibier et non visées à l'article 1er du présent arrêté.

[illegible] le ministre chargé de la protection de la nature [illegible] de l'application du présent arrêté.

Art. 5. — Le directeur de la protection de la nature et le directeur de la qualité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 1981.

Le ministre de l'environnement et du cadre de vie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
D. LÉVY.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
C. CARBON.



Orchis latifolia

Création d'une"section botanique" au sein du GEPOP.

Lors de la réunion mensuelle de Mai 81,le comité d'administration sur proposition de "Maurice Duquef,a retenu le principe de la création d'une section botanique.
Certains nous diront que c'est faire un peu concurrence à la So-ciété Linnéenne,mais notre but est différent:en effet,s'il nous paraît interessant de connaître les plantes,il est encore plus urgent de les protéger.Certaines espèces ont déjà disparu de notre région et un nombre encore plus grand de plantes est en danger.
Si dans toutes les familles botaniques des espèces sont menacées, c'est surtout parmi les orchidées que l'on constate la plus grande régression (I).Depuis cinquante ans cinq espèces d'orchi-dées sauvages,sur la quarantaine que comptait la flore picarde, ont été totalement détruites.L'une des plus belles,le Limodore, aura peut être disparu l'an prochain du département de la Somme.
La plupart des orchidées poussent dans des biotopes très spéciaux et ne supportent aucune agression tant chimique que physique.
Malheureusement les marais et les coteaux où elles vivent sont de plus en plus dégradés,et c'est pour tenter d'enrayer ce regretta-ble processus qu'une section botanique vient d'être créée au sein du GEPOP.
Dans un premier temps une soirée de projection de diapositives sur les orchidées de Picardie aura lieu le Mardi 13 Octobre,très pro-bablement à la Faculté des sciences,33 Rue Saint Leu à Amiens (confirmation dans la presse locale)

(I) Voir article sur les orchidées dans " Picardie Ecologie " n°5 5f,disponible Au GEPOP.

Maurice Duquef